

Chapitre 4

Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

Contenu

Contexte.....	119
Résumé.....	120
Étendue et objectifs	120
Constatations détaillées	121
Observations générales sur la mise en œuvre de nos recommandations	136

Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

Contexte

- 4.1** Le présent chapitre de suivi favorise la reddition de comptes en indiquant à l'Assemblée législative et au grand public dans quelle mesure le gouvernement a donné suite aux recommandations découlant de nos audits de performance. À notre avis, il est important que les députés et les contribuables soient suffisamment informés pour évaluer les progrès du gouvernement en ce qui concerne la mise en œuvre de ces recommandations.
- 4.2** Il y a lieu de noter que les recommandations à l'intention des ministères et des organismes de la Couronne qui découlent de nos travaux de vérification des états financiers font l'objet d'un suivi annuel dans le cadre de notre processus de vérification des états financiers et ne sont pas abordées dans le présent chapitre. Voir la liste complète des rapports sur les audits de performance des dix dernières années à l'annexe A.
- 4.3** Un de nos buts stratégiques demeure que les ministères et les organismes acceptent les recommandations découlant de nos audits de performance et les mettent en œuvre. Par conséquent, nous faisons état dans le présent chapitre des mises à jour que les ministères et les organismes de la Couronne nous ont communiqués relativement aux recommandations découlant de nos audits de performance formulées dans nos rapports de 2010, de 2011 et de 2012. Bien que nous ne disposions pas des ressources nécessaires pour vérifier l'exactitude de toutes les réponses chaque année, nous avons examiné l'exactitude, des réponses relatives à nos recommandations de 2010, puis recueilli et résumé les renseignements présentés par les ministères pour 2011 et 2012. (Voir le chapitre 1 pour le suivi sur les recommandations de 2012 ayant trait au plan à long terme de viabilité pour l'infrastructure et voir le

rapport détaillé de l'état de nos recommandations depuis 2010 à l'annexe B).

Résumé

4.4 De façon générale, nos résultats montrent que les ministères et les organismes déclarent avoir mis en œuvre environ 69 % (64 sur 93) de nos recommandations, découlant des audits de performance formulées dans les rapports de la vérificatrice générale de 2010, de 2011 et de 2012.

4.5 Le pourcentage des recommandations issues du rapport de 2010 qui ont été mises en œuvre était de 62 %. Il semble, d'après les autodéclarations des ministères chargés de répondre aux recommandations de nos rapports de 2011 et de 2012, que les pourcentages sur quatre ans pourraient en fin de compte se situer à un niveau comparable ou plus élevé pour 2011 et 2012.

Étendue et objectifs

4.6 Nous avons l'habitude de suivre l'état des progrès des recommandations découlant de nos audits de performance pendant quatre ans après leur première publication dans le rapport de la vérificatrice générale, et ce, dès la deuxième année suivant le rapport original. Autrement dit, dans le présent rapport de 2014, nous suivons les progrès de la mise en œuvre des recommandations découlant de nos audits de performance de 2010, de 2011 et de 2012. Notre objectif est de déterminer dans quelle mesure les ministères et les organismes ont adopté nos recommandations. Dans notre évaluation, nous considérons qu'une recommandation peut être pleinement mise en œuvre, non mise en œuvre, non acceptée ou encore qu'elle n'est plus pertinente.

4.7 Pour préparer ce chapitre, nous demandons aux différents ministères et organismes de la Couronne de nous fournir par écrit une mise à jour des progrès réalisés. Nous leur demandons aussi d'évaluer l'état de chaque recommandation découlant de l'audit de performance. Les ministères et les organismes sont par ailleurs libres d'ajouter tout commentaire explicatif qu'ils jugent nécessaire pour justifier leur évaluation.

4.8 Nous avons reçu toutes les mises à jour demandées.

4.9 Au cours de la dernière année, nous avons fait un suivi de toutes les recommandations découlant de nos

audits de performance formulées dans notre rapport de 2010 et ciblé les secteurs suivants :

- l'aide financière à l'industrie;
- l'immigration et le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick;
- la Banque d'œuvres d'art du Nouveau-Brunswick;
- les magasins de franchise de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick.

Constatations détaillées

4.10 Cette section fournit des détails sur le succès des ministères et des organismes de la Couronne à mettre en œuvre les recommandations découlant des audits de performance que nous avons formulées en 2010, en 2011 et en 2012. La pièce 4.1 donne un aperçu de l'état des recommandations par ministère et organisme. La pièce 4.2 présente un résumé des résultats par exercice.

4.11 La pièce 4.2 montre que les ministères et les organismes ont déclaré avoir mis en œuvre 41 des 56 recommandations découlant des audits de performance, soit 73 %, formulées dans nos rapports de la vérificatrice générale de 2011 et de 2012. Pour 2010, à la lumière des rapports des ministères et des organismes et de notre propre examen de leurs évaluations, nous avons conclu que 23 de nos 37 recommandations (soit 62 %) ont été mises en œuvre, à l'exception de 7 recommandations supplémentaires qui ne sont plus pertinentes. Parmi les 14 recommandations restantes, 11 ont été acceptées mais pas encore mises en œuvre, et trois n'ont pas été acceptées. Conformément à notre façon de procéder, c'est la dernière année que les recommandations de nos audits de performance de 2010 font l'objet de notre processus de suivi officiel. Cela dit, les secteurs de projet examinés en 2010 pourraient être considérés dans le cadre de futurs rapports d'audit de performance.

Pièce 4.1 – État des recommandations découlant des audits de performance tel qu'indiqué par les ministères et organismes

Ministère / organisme	Domaine d'audit	Exercice	Recommandations découlant des audits de performance					% de mises en œuvre
			Total	Non acceptée	Mise en œuvre	Acceptée / non mise en œuvre	N'est plus pertinente	
Développement économique	Aide financière à l'industrie	2010	7	3	2	2	0	29
Tourisme, Patrimoine et Culture	Banque d'œuvres d'art du Nouveau-Brunswick	2010	7	0	7	0	0	100
Environnement et Gouvernements locaux	Commission de gestion des déchets solides	2012	13	0	11	2	0	85
	Commission d'épuration des eaux usées	2011	7	0	6	1	0	86
Conseil exécutif / Assemblée législative	Frais des bureaux de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif	2011	5	0	3	2	0	60
Finances / Transports et Infrastructure	Partenariats public-privé	2011	10	0	10	0	0	100
Santé	Cybersanté – Approvisionnement et conflit d'intérêts	2012	6	0	5	1	0	83
	Assurance-maladie – Paiements aux médecins	2012	3	0	1	2	0	33
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	Magasins de franchise	2010	10	0	3	0	7	100*
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	Immigration et Programme des candidats du Nouveau-Brunswick	2010	20	0	11	9	0	55
Développement social	Entente sur le logement social de la SCHL	2011	2	0	0	2	0	0
Transports et Infrastructure	Entretien des immobilisations routières	2012	10	0	5	5	0	50
Totaux			100	3	64	26	7	69

*Le taux de mise en œuvre de 100% exclu les recommandations qui ne sont plus pertinentes.

Pièce 4.2 – Résumé de l'état des recommandations par exercice tel qu'indiquée par les ministères et organismes

Exercice	Recommandations					% mises en œuvre*
	Total	N'est plus pertinente	Mise en œuvre	Acceptée / non mise en œuvre	Non acceptée	
2012	32	0	22	10	0	69
2011	24	0	19	5	0	79
2010	44	7	23	11	3	62
Total	100	7	64	26	3	69

*À l'exclusion de celles qui ne sont plus pertinentes

Observations sur nos recommandations de 2010

4.12 La pièce 4.3 présente une liste complète des recommandations découlant de nos audits de performance de 2010 qui ne sont toujours pas mises en œuvre.

4.13 Les recommandations découlant nos audits de performance de 2010 ont atteint la fin du cycle de suivi de quatre ans. Les projets compris dans le rapport de 2010 étaient les suivants :

- Aide financière à l'industrie;
- Immigration et Programme des candidats du Nouveau-Brunswick;
- Banque d'œuvres d'art du Nouveau-Brunswick et;
- Magasins de franchise de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick.

4.14 Nous formulons, immédiatement à la suite de l'annexe 4.3, d'autres observations sur certaines des recommandations découlant de nos audits de performance qui concernent ces quatre projets de 2010.

4.15 Nous encourageons les députés de l'Assemblée législative à prendre connaissance des recommandations découlant de nos audits de performance de 2010 que le gouvernement n'a pas mises en œuvre. Les prochaines réunions du Comité des comptes publics et du Comité des corporations de la Couronne sont l'occasion pour les députés d'examiner l'état de ces recommandations avec les ministères et les organismes de la Couronne concernés.

Pièce 4.3 – Résumé de l'état des recommandations découlant des audits de performance de 2010 non mises en œuvre

Ministère / organisme	Titre du chapitre	Exercice	Volume	Chapitre	Paragraphe	Recommandation	État
Développement économique	Aide financière à l'industrie	2010	2	2	31	Nous avons recommandé que le ministère établisse d'autres objectifs mesurables pour le PAFI [Programme d'aide financière à l'industrie] pour permettre l'évaluation du PAFI sous différents angles.	Non mise en œuvre
		2010	2	2	53	Nous avons recommandé que le ministère établisse des directives et des procédures relativement à la vérification de l'information financière des clients autre que leurs états financiers vérifiés.	Non acceptée
		2010	2	2	75	Nous avons recommandé qu'ENB établisse des directives et des procédures concernant les types d'analyse financière qui devraient être effectués pour repérer les risques de perte éventuelle et les mesures d'atténuation qui devraient être prises à la lumière des risques cernés.	Non acceptée
		2010	2	2	94	Nous avons recommandé que le Ministère fasse rapport à l'Assemblée législative sur la mesure dans laquelle le PAFI atteint les cibles du ministère.	Non mise en œuvre
		2010	2	2	105	Nous avons recommandé qu'ENB mette en place un processus de surveillance pour évaluer directement les progrès de chaque bénéficiaire d'un prêt-subvention, comparativement au calcul du délai de récupération original. Cette évaluation devrait s'attarder sur chacun de trois éléments du calcul du délai de récupération original : le facteur de risque, le montant estimatif de l'augmentation différentielle de la feuille de paye et le taux de l'impôt sur le revenu.	Non acceptée
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	L'immigration et le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick	2010	2	3	67	Le Secrétariat devrait élaborer et mettre en œuvre des procédures de suivi adéquates pour le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick.	Non mise en œuvre
		2010	2	3	78	Le Secrétariat devrait s'assurer que le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick est adéquatement étayé par des directives et des procédures documentées.	Non mise en œuvre
		2010	2	3	104	Le Secrétariat devrait s'assurer que le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick respecte l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick.	Non mise en œuvre

Ministère / organisme	Titre du chapitre	Exercice	Volume	Chapitre	Paragraphe	Recommandation	État
		2010	2	3	105	Le Secrétariat devrait élaborer et mettre en œuvre un plan d'évaluation qui lui permettrait de mesurer le rendement du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et de déterminer s'il atteint son objectif « d'augmenter les avantages économiques de l'immigration dans la province ». Des mesures correctives devraient être prises afin de combler les lacunes relevées par l'évaluation.	Non mise en œuvre
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	L'immigration et le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick	2010	2	3	108	Le Secrétariat devrait établir des objectifs, des indicateurs de rendement et des procédures de suivi afin d'évaluer le rendement du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick.	Non mise en œuvre
		2010	2	3	111	Le Secrétariat devrait élaborer et mettre en œuvre une approche qui lui permettrait de mesurer régulièrement le rendement du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et de comparer le rendement aux objectifs fixés dans la « Stratégie de croissance démographique ».	Non mise en œuvre
		2010	2	3	118	Le Secrétariat devrait revoir les objectifs d'immigration fixés dans la stratégie et établir un plan d'action précis pour atteindre ses objectifs.	Non mise en œuvre
		2010	2	3	119	Le Secrétariat devrait élaborer des plans opérationnels annuels à utiliser dans son travail quotidien, ce qui se traduirait par l'atteinte des objectifs annuels fixés dans la Stratégie de croissance démographique.	Non mise en œuvre
		2010	2	3	123	Pour améliorer la reddition de comptes devant l'Assemblée législative et le public, le Secrétariat devrait rendre compte du rendement du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick à la fois sur son site Web et dans le rapport annuel du Ministère.	Non mise en œuvre

Développement économique

Aide financière à l'industrie

Deux des sept recommandations ont été pleinement mises en œuvre

- 4.16** Pour ce projet, notre objectif était d'évaluer si le Ministère avait des procédures pertinentes en place pour mesurer l'efficacité de l'aide financière qu'il fournit à l'industrie et d'en faire rapport.
- 4.17** Nous avons conclu en 2010 que le Ministère s'était amélioré dans les domaines de l'établissement d'objectifs et de résultats ciblés pour le Programme d'aide financière à l'industrie (PAFI), ainsi que dans la saisie de données et la production de rapports sur ses activités de surveillance. Nous avons cependant constaté que le niveau de surveillance effectuée par le Ministère n'était pas suffisant, et qu'il n'existait pas de directives ni de procédures consignées ou que celles-ci n'étaient pas appliquées de façon uniforme. Nous avons aussi constaté que le Ministère devait améliorer la présentation de l'information concernant l'efficacité du PAFI dans ses rapports annuels.
- 4.18** Nous sommes déçus de signaler que, sur les sept recommandations originales que nous avons adressées au Ministère, deux seulement ont été pleinement mises en œuvre. Le Ministère n'a pas accepté trois de nos recommandations et deux autres n'ont pas été pleinement mises en œuvre.
- 4.19** En 2010, nous avons recommandé que :
- « Le ministère établisse d'autres objectifs mesurables pour le PAFI pour permettre l'évaluation du PAFI sous différents angles. »*
- 4.20** Dans sa réponse de 2014, le Ministère a indiqué *« qu'il mettrait en place d'autres objectifs mesurables pour ses programmes au cours de 2014-2015 dans le cadre de l'exercice du tableau de bord équilibré. »* [Traduction]
- 4.21** De plus; nous avons recommandé que :
- « Le ministère fasse rapport à l'Assemblée législative sur la mesure dans laquelle le PAFI atteint les cibles du ministère. »*
- 4.22** Dans sa réponse de 2014, le Ministère a précisé qu'il *« présenterait des données du tableau de bord équilibré dans son rapport annuel de 2014-2015. Les*

données du PAFI sont importantes pour deux mesures clés du rendement du Ministère et sont à la base d'une autre mesure du rendement, soit le taux de recouvrement du portefeuille de prêts.» [Traduction]

4.23 Le Ministère poursuit son travail afin de mettre en œuvre ces deux recommandations liées à l'évaluation du rendement du Programme d'aide financière à l'industrie et à la production de rapports sur le sujet. Étant donné que des activités sont prévues en 2014-2015, les recommandations n'avaient pas été pleinement mises en œuvre au moment de notre examen.

4.24 Le Ministère n'a pas accepté les trois recommandations suivantes qui lui ont été présentées en 2010 :

- *« Nous avons recommandé que le ministère établisse des directives et des procédures relativement à la vérification de l'information financière des clients autre que leurs états financiers vérifiés. .»*
- *« Nous avons recommandé qu'ENB établisse des directives et des procédures concernant les types d'analyse financière qui devraient être effectués pour repérer les risques de perte éventuelle et les mesures d'atténuation qui devraient être prises à la lumière des risques cernés. .»*
- *« Nous avons recommandé qu'ENB mette en place un processus de surveillance pour évaluer directement les progrès de chaque bénéficiaire d'un prêt-subvention, comparativement au calcul du délai de récupération original. Cette évaluation devrait s'attarder sur chacun de trois éléments du calcul du délai de récupération original : le facteur de risque, le montant estimatif de l'augmentation différentielle de la feuille de paye et le taux de l'impôt sur le revenu. .»*

4.25 En ce qui concerne la première recommandation, le Ministère a répondu qu'il « n'avait pas mis en œuvre cette recommandation en raison de la multitude de renseignements nécessitant que des politiques ou des procédures soient adoptées. Le Ministère continue de se fier à l'expérience et aux qualifications

professionnelles des chargés de projet qui effectuent les tests appropriés pour vérifier l'exactitude de l'information. La direction insiste sur la nécessité de consigner les méthodes employées et les mesures prises pour valider l'information de tous les dossiers, et tente d'assurer un suivi auprès du personnel lorsque des préoccupations sont soulevées.» [Traduction].

4.26 Pour ce qui est de la deuxième recommandation, le Ministère a répondu qu'il « *continuait de penser qu'il n'était pas nécessaire de donner aux chargés de projet des directives pour les guider dans les procédures à suivre en détaillant le type et la méthode de l'analyse à faire, compte tenu de leur niveau d'expérience et de leurs attestations professionnelles. En outre, lorsqu'un risque sérieux de perte est défini, des mesures sont prises en consultation avec les cadres hiérarchiques, notamment les cadres supérieurs, ainsi qu'avec les représentants du Cabinet du procureur général, au besoin. Il arrive souvent, en raison de notre position subalterne en matière de sûreté, que les négociations incluent également des prêteurs du secteur privé. En résumé, chaque cas est différent et il serait très difficile d'adopter des politiques et des procédures pour chacune des circonstances possibles.» [Traduction]*

4.27 En ce qui concerne la troisième recommandation, le Ministère a répondu que « *les commentaires dans le rapport et la recommandation susmentionnée supposaient qu'un tel processus de surveillance n'est pas en place, alors qu'il l'est et relève des chefs de projet désignés.» [Traduction]* Nous tenons à souligner que le processus en vigueur au Développement économique n'est pas celui proposé dans notre recommandation, et le Ministère n'a pas l'intention de modifier le processus décrit dans sa réponse.

Éducation postsecondaire, Formation et Travail

L'immigration et le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick

Onze de nos vingt recommandations ont été mises en œuvre

- 4.28** Dans ce projet, nous voulions déterminer si le Secrétariat de la croissance démographique :
- avait défini et documenté des mesures de planification importantes pour le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick;
 - avait les processus et les contrôles nécessaires pour exécuter le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et si ceux-ci aidaient le programme à atteindre son objectif, à savoir « augmenter les avantages économiques de l'immigration dans la province »;
 - mesurait le rendement du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et s'il en faisait rapport.

4.29 Nous avons conclu dans notre rapport de 2010 que le principal élément manquant dans le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB) était le suivi. Sans assurer un suivi, le PCNB :

- était incapable de mesurer son succès et de rendre compte de son rendement;
- courait un risque accru d'abus, car les immigrants utilisent le programme comme porte d'entrée au Canada en raison de ses délais de traitement plus courts;
- ne se conformait pas à l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur les candidats de la province;
- parce qu'il ne mesure pas le nombre de candidats qui s'établissent au Nouveau-Brunswick et contribuent à l'économie, n'était pas en mesure d'en évaluer les avantages du PCNB.

4.30 À la suite de nos constatations, nous avons formulé 20 recommandations. Nous avons constaté que le Ministère avait pleinement mis en œuvre onze de ces recommandations et qu'il allait de l'avant avec l'adoption des neuf autres, tel que discuté dans les paragraphes suivants.

4.31 Nous avons recommandé que le Secrétariat « *élabore et met en œuvre des procédures de suivi adéquates pour le Programme des candidats du*

Nouveau-Brunswick. »

4.32 Dans sa réponse de 2014, le Ministère a indiqué que la mise en œuvre de cette recommandation était en cours et a ajouté ce qui suit :

« La surveillance et le suivi efficaces des candidats demeurent un enjeu pour tous les programmes de candidats des provinces et des territoires. Les initiatives suivantes ont été proposées par le Secrétariat de la croissance démographique (le Secrétariat) dans le but d'améliorer la surveillance et le suivi :

- 1. À la suite d'une restructuration en 2013, le Secrétariat a mis en place un nouveau comité et lui a confié le mandat d'élaborer un plan de surveillance et de suivi des candidats admis. Le plan sera exécuté au cours des 12 prochains mois.*
- 2. Comme le Secrétariat trouve encore des lacunes sur le plan de la production de rapports, il a mandaté les Services de la gestion de l'information et de la technologie d'EPFT de consigner les activités des candidats admis pendant une période de deux ans après leur admission. (Deux ans correspondent à la période recommandée dans le rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigrations sur les candidats de la province.)*
- 3. Le Secrétariat travaille en collaboration avec le comité d'examen sur la protection de la vie privée et le centre de données de recherche de l'Université du Nouveau-Brunswick pour trouver des façons efficaces d'assurer un suivi des candidats admis.*
- 4. Le Secrétariat seconde les efforts du centre de données de recherche de l'Université du Nouveau-Brunswick qui tente d'obtenir l'accès à la Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM). Cette banque de données relie les dossiers d'immigration et les données d'impôt, et permettra donc au Secrétariat de suivre de près les candidats admis. »*

[Traduction]

- 4.33** Nous avons aussi recommandé que le Secrétariat « s'assure que le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick est adéquatement étayé par des directives et des procédures documentées. »
- 4.34** Dans sa réponse de 2014, le Ministère a indiqué que la mise en œuvre de cette recommandation était en cours :
- « Le Secrétariat donne à un tiers le mandat de l'élaboration d'un cadre stratégique pour le programme qui recommandera les procédures à suivre pour attirer, trier et sélectionner les meilleurs candidats possibles à l'immigration au Nouveau-Brunswick. Le processus devrait être terminé d'ici l'automne 2014. »* [Traduction].
- 4.35** Nous avons de plus recommandé que le Secrétariat « s'assure que le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick respecte l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick. »
- 4.36** Le Ministère a répondu en 2014 que la mise à jour était en cours et a ajouté que le « *Secrétariat se dirige vers la conformité avec l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick, paragraphe 7.1 qui traite de l'évaluation du programme et de l'échange d'information* » [Traduction].
- 4.37** Le Ministère a indiqué que cinq de nos recommandations liées à la mesure et à l'évaluation du rendement seront mises en œuvre lorsqu'une nouvelle stratégie de croissance démographique sera en place, tel que décrit dans les paragraphes suivants.
- 4.38** Nous avons recommandé que le Secrétariat « *élabore et mette en œuvre un plan d'évaluation qui lui permettrait de mesurer le rendement du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et détermine s'il atteint son objectif « d'augmenter les avantages économiques de l'immigration dans la province »*, et que *des mesures correctives soient prises afin de combler les lacunes relevées par l'évaluation.* »
- 4.39** Le Ministère a mentionné que l'adoption de cette recommandation était en cours, mais que « *compte tenu des plafonds à l'immigration imposés par le gouvernement fédéral qui touchent le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick, il est impossible*

d'atteindre les cibles et les objectifs actuels pour l'instant. Le Secrétariat travaille présentement à l'élaboration d'une stratégie de croissance démographique révisée qui sera établie en 2014. Un plan d'évaluation sera préparé conjointement avec la stratégie. » [Traduction].

4.40 Nous avons aussi recommandé que le Secrétariat « *établis des objectifs, des indicateurs de rendement et des procédures de suivi afin d'évaluer le rendement du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick.* »

4.41 Dans sa réponse de 2014, le Ministère a indiqué que la mise en œuvre de cette recommandation était en cours : « *Le Secrétariat travaille à mettre au point une nouvelle stratégie de croissance démographique qui sera adoptée en 2014. Des objectifs de programme, des indicateurs de rendement et des procédures de suivi pour l'évaluation du rendement seront définis* » [Traduction].

4.42 Nous avons aussi recommandé que le Secrétariat « *élabore et mette en œuvre une approche qui lui permettrait de mesurer régulièrement le rendement du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et de comparer le rendement aux objectifs fixés dans la « Stratégie de croissance démographique ».*

4.43 Le Ministère a précisé dans sa réponse de 2014 que la mise en œuvre de cette recommandation était en cours : « *Le Secrétariat travaille à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de croissance démographique qui sera adoptée en 2014. Le rendement sera mesuré sur une base régulière et comparé aux cibles et aux objectifs établis.* » [Traduction].

4.44 Nous avons en outre recommandé que le Secrétariat « *revoie les objectifs d'immigration fixés dans la stratégie et établisse un plan d'action précis pour atteindre ses objectifs.* »

4.45 Dans sa réponse de 2014, le Ministère a indiqué que la mise en œuvre de cette recommandation était en cours : « *Le Secrétariat travaille actuellement à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de croissance démographique qui sera adoptée en 2014. De nouvelles cibles et de nouveaux objectifs seront fixés* » [Traduction].

- 4.46** Par ailleurs, nous avons recommandé que le Secrétariat « *élabore des plans opérationnels annuels à utiliser dans son travail quotidien, ce qui se traduirait par l'atteinte des objectifs annuels fixés dans la Stratégie de croissance démographique.* »
- 4.47** Dans sa réponse de 2014, le Ministère a indiqué que la mise en œuvre de cette recommandation était en cours : « *Le Secrétariat travaille à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de croissance démographique qui sera adoptée en 2014. Des plans opérationnels, harmonisés avec les cibles annuelles, seront préparés.* » [Traduction].
- 4.48** Nous recommandions enfin qu'un compte rendu du rendement du programme soit fait annuellement. En 2010, nous avons en effet recommandé que « *pour améliorer la reddition de comptes devant l'Assemblée législative et le public, le Secrétariat devait rendre compte du rendement du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick à la fois sur son site Web et dans le rapport annuel du Ministère.* »
- 4.49** Le Ministère a répondu en 2014, que le « *Secrétariat respecte la directive provinciale sur les rapports annuels.* » [Traduction]. Nous tenons à noter que, la directive n'exige pas qu'un compte rendu du rendement soit publié sur le site Web.
- 4.50** Nous avons aussi consulté le plus récent rapport annuel du Ministère (2012-2013) et constaté que l'information fournie était insuffisante et ne permettait pas d'évaluer le rendement du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, nous considérons que la recommandation n'a pas été mise en œuvre.
- 4.51** Nous encourageons le Ministère à poursuivre ses initiatives en cours ainsi que la mise en œuvre de nos recommandations qui n'ont pas encore été adoptées.

Mieux-être, Culture et Sport

Banque d'œuvres d'art du Nouveau-Brunswick

4.52 Notre objectif dans le cadre de cette vérification était de :

Voir si toutes les œuvres d'art acquises pour la Banque d'œuvres d'art provinciale peuvent être recensées et sont protégées, entretenues et conservées de façon adéquate.

4.53 Nous avons conclu que toutes les œuvres d'art de la collection pouvaient être recensées et étaient protégées de façon adéquate. Cependant, étant donné qu'il s'agit d'une collection active continuellement en exposition, les œuvres ne font l'objet ni d'un entretien ni d'une conservation adéquats en raison du manque de fonds disponibles pour effectuer le travail nécessaire. Par conséquent, la collection se trouve dans un état général inférieur à ce qu'on pourrait s'attendre d'une collection permanente.

Toutes les recommandations ont été pleinement mises en œuvre

4.54 Nous avons fait sept recommandations au ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport, aujourd'hui le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. Nous sommes très heureux d'annoncer que toutes les recommandations ont été pleinement mises en œuvre

Société des alcools du Nouveau-Brunswick

Magasins de franchise

4.55 Notre objectif dans le cadre de cette vérification était de :

Déterminer si la Société des alcools du Nouveau-Brunswick a des mécanismes de contrôle appropriés pour son Programme de magasins de franchise.

4.56 Nous avons indiqué dans notre rapport de 2010 que la Société des alcools du Nouveau-Brunswick avait une orientation stratégique pour le Programme de magasins de franchise. Nous avons de plus constaté que les conventions conclues entre la Société et les magasins de franchise traduisent de façon adéquate les attentes de la Société telles qu'elles sont décrites dans la politique sur les magasins de franchise et que la Société a des mécanismes de contrôle appropriés pour surveiller la conformité avec les conventions conclues avec les magasins de franchise. Enfin, nous avons constaté que la Société avait établi des méthodes de gestion et d'exploitation pour son Programme de magasins de franchise, mais qu'un contrôle important était manquant car la Société n'évaluait pas pleinement le potentiel de vente des biens en question.

Quatre de nos dix recommandations ont été mises en œuvre

4.57 Par suite de nos constatations, nous avons présenté dix recommandations à Alcool NB (ANB). Trois des recommandations ont été pleinement mises en œuvre. Les sept recommandations restantes ne sont plus considérées comme pertinentes, précisément :

- Deux des recommandations ont trait aux processus à suivre lors des futures examens du réseau de détail d'ANB. Un tel examen n'a pas été effectué depuis notre vérification;
- Deux des recommandations étaient axées sur les activités du comité des magasins de franchise. Ce comité n'existe plus; et
- Trois des recommandations ont trait aux processus à suivre par ANB lors des ventes futures de magasin actuel de la Société une telle transaction ne s'est par produite depuis notre vérification.

**Observations
générales sur la mise
en œuvre de nos
recommandations**

4.58 Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous encourageons le Comité des comptes publics et le Comité des corporations de la Couronne à consulter le présent chapitre pour demander au gouvernement de rendre des comptes sur la mise en œuvre des recommandations découlant de nos audits de performance. L'annexe 4.4 présente les progrès du gouvernement depuis 1999 en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations faisant suite à nos audits de performance.

Pièce 4.4 – Mise en œuvre des recommandations découlant de la vérification de gestion

Exercice	Nombre de recommandations	Recommandations mises en œuvre à l'intérieur d'une période de		
		deux ans	trois ans	quatre ans
1999	99	35 %	42 %	42 %
2000	90	26 %	41 %	49 %
2001	187	53 %	64 %	72 %
2002	147	39 %	58 %	63 %
2003	124	31 %	36 %	42 %
2004	110	31 %	38 %	49 %
2005	89	27 %	38 %	49 %
2006	65	22 %	38 %	S.O.*
2007	47	19 %	S.O.*	45 %**
2008	48	S.O.*	60 %**	57 %****
2009	49	73 %**	73 %***	74 %****
2010	44	64 %***	70 %***	62 %****
2011	24	71 %***	79 %***	-
2012	32	69 %***	-	-

* Sans objet car aucun suivi effectué en 2010.
 ** Autodéclaré par les ministères et les organismes avec confirmation par notre bureau au sein du ministère de la Justice et de la Consommation.
 *** Autodéclaré par les ministères et les organismes.
 **** Autodéclaré par les ministères et les organismes et examiné aux fins d'exactitude par notre bureau.

4.59 Nous sommes encouragés par le pourcentage de mise en œuvre des recommandations découlant de nos audits de performance qui continue d'augmenter graduellement au fil du temps. Il semble, d'après les autodéclarations des ministères et des organismes chargés de répondre aux recommandations dans notre rapport de 2011 et de 2012, que les pourcentages sur quatre ans puissent être semblables ou plus élevés dans les deux prochaines années.

4.60 Nous sommes déterminés à poursuivre notre travail avec les ministères et les organismes de la Couronne afin de formuler des recommandations sensées et pratiques dans tous nos rapports d'audit de performance. De plus, nous continuerons à nous servir de notre processus de suivi pour encourager les ministères et les organismes de la Couronne à mettre pleinement en œuvre, en temps opportun, autant de recommandations découlant de nos audits de performance que possible.